

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

ET BILAN ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC



Le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025 a été approuvé le 8 décembre 2021, par la sous-ministre de la Justice, madame Line Drouin.

Le bilan annuel du Plan d'action 2020-2021 a été approuvé le 8 décembre 2021, par la sous-ministre de la Justice, madame Line Drouin.

Coordination et rédaction

Direction de la performance et de l'intelligence d'affaires

Coordination de la production et de l'édition

Direction des communications

Révision linguistique

Direction des communications

Ce document peut être consulté dans la section du ministère de la Justice du site Québec.ca au :
<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/justice/publications>.

Des termes et expressions neutres se rapportant à tous les genres ont été utilisés dans ce document par souci d'inclusion.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles et des acronymes	4
Introduction	6
Portrait du Ministère	7
1. Comité permanent responsable du plan d'action	12
Coordination	12
Comité permanent	12
Collaborateur	12
2. Identification des obstacles priorités	13
3. Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025	14
3.1 Accessibilité, qualité et adaptation des services	14
3.2 Communications	17
3.3 Sensibilisation du personnel	17
3.4 Gestionnaire d'un organisme public	18
4. Bilan des mesures réalisées en 2020-2021	20
5. Bilan annuel 2020-2021 du plan d'action 2019-2021 favorisant l'intégration des personnes handicapées	21
5.1 Accessibilité, qualité et adaptation des services	21
5.2 Communications	24
5.3 Sensibilisation du personnel	25
5.4 Gestionnaire d'un organisme public	26
5.5 Actions qui n'étaient pas prévues au plan d'action 2019-2021	28
6. Reddition de comptes gouvernementale	29
6.1 Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	29
7. Adoption et diffusion du plan d'action	30
8. Mise en œuvre du plan d'action	31
9. Coordonnées pour joindre la personne responsable du Ministère	32

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BAVAC	Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
BFAJ	Bureau du Fonds Accès Justice
BIA	Bureau des infractions et amendes
BLCHT	Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie
BSMSG	Bureau de la sous-ministre et du Secrétariat général
CAVAC	Centre d'aide aux personnes victimes d'actes criminels
CJP	Centre de justice de proximité
DAIE	Direction de l'audit interne et des enquêtes
DAPVIC	Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles
DCOM	Direction des communications
DDAJ	Direction du développement de l'accès à la justice
DGRC	Direction générale des registres et de la certification
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGSCSAT	Direction générale des services centralisés, des solutions d'affaires et de la transformation
DGSJCNR	Direction générale des services judiciaires de la Capitale-Nationale et des régions
DGSJM	Direction générale des services judiciaires de la Métropole
DGSJR	Direction générale des services de justice et des registres
DPIA	Direction de la performance et de l'intelligence d'affaires

DSC	Déclaration de services aux citoyens
IUSMQ	Institut universitaire en santé mentale de Québec
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
PAJ-SM	Programme d'accompagnement justice et santé mentale
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
REEI	Régime enregistré d'épargne-invalidité
SMAJ	Sous-ministériat des affaires juridiques
SMOAJP	Sous-ministériat des orientations, de l'accès à la justice et de la performance
SMSJRT	Sous-ministériat des services de justice, des registres et de la transformation
SMSO	Sous-ministériat des services à l'organisation
SPVLF	Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française
SQI	Société québécoise des infrastructures

INTRODUCTION

En 2004, le gouvernement du Québec a adopté la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

L'article 61.1 de cette loi indique entre autres que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes et toute municipalité qui compte au moins 15 000 habitantes et habitants ont l'obligation d'élaborer, d'adopter et de rendre public un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées. Plus précisément, la Loi établit que ce plan d'action doit cerner les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les éliminer.

En mai 2021, le gouvernement du Québec a pris le décret 655-2021 concernant la détermination d'éléments que doit comporter le plan d'action visé par l'article 61.1 de la Loi. Ce décret précise que le plan d'action visé par l'article 61.1 de cette loi doit comporter des mesures :

- de promotion;
- d'accessibilité aux services offerts;
- d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi;
- d'accessibilité aux immeubles, lieux et installations;
- d'accessibilité à l'information et aux documents;
- d'adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile;
- d'approvisionnement en biens et en services accessibles;
- d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées.

Bien que l'entrée en vigueur de l'obligation d'établir les mesures prises par le décret 655-2021 soit fixée au 1^{er} avril 2022, le ministère de la Justice du Québec (Ministère) a fait le choix d'en tenir compte pour toute la durée de son Plan d'action 2021-2025.

En outre de ces exigences, le décret indique que le plan d'action doit comporter des actions visant à sensibiliser, à informer et à former le personnel relativement à ces mesures ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation.

Le premier volet de ce document présente le plan d'action qui porte sur la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025. Conformément à la loi et aux précisions apportées par le décret 655-2021, ce plan détermine les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrit les mesures prises pour l'exercice financier en cours, soit 2021-2022, et celles projetées pour l'ensemble de cette période. Par ce plan d'action, le Ministère entend favoriser une meilleure intégration et une participation sociale accrue des personnes handicapées de tous les âges dans ses champs de responsabilité. De plus, il souhaite mettre en œuvre des mesures qui contribueront significativement à l'intégration des personnes handicapées.

Le bilan 2020-2021, soit celui de la dernière année du Plan d'action 2019-2021, est présenté dans le second volet du document.

PORTRAIT DU MINISTÈRE

Mission

Notre mission consiste à favoriser la confiance des citoyennes et citoyens en la justice et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

Vision

Exercer un leadership de premier plan dans la transformation de la justice en vue de la rendre plus accessible et plus performante.

Valeurs

- Le respect à l'égard de toutes les personnes avec qui nous interagissons;
- L'intégrité dans l'exercice de nos fonctions;
- L'équité dans toutes nos interventions avec les citoyennes et citoyens, nos partenaires et notre personnel;
- L'engagement à atteindre nos objectifs et à assurer la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Responsabilités

En vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, le ministre de la Justice est :

- procureur général du Québec;
- notaire général du Québec;
- registraire du Québec;
- juriconsulte du lieutenant-gouverneur et membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec.

Le Ministère seconde le ministre de la Justice dans les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus et dans la réalisation de sa mission. Ses mandats sont les suivants.

Assurer le rôle de juriconsulte du gouvernement

- Conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions de droit, en particulier sur la légalité de leurs activités;
- Rédiger les lois et les règlements qui relèvent des ministères.

Assurer le rôle de procureur général du Québec

- Représenter le gouvernement et ses ministères devant l'ensemble des tribunaux de juridictions civile et administrative, incluant la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada;
- Diriger la demande ou la défense dans toutes les contestations formées pour ou contre l'État.

Assurer le rôle de notaire général et de registraire du Québec

- Enregistrer et conserver tout document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- Établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- Tenir divers registres du Québec, dont le registre des droits personnels et réels mobiliers, le registre des lettres patentes foncières, le registre des commissaires à l'assermentation et le registre des ventes.

De plus, dans le cadre de son rôle de ministre de la Justice, celui-ci assume les responsabilités suivantes.

Établir des politiques publiques de l'État en matière de justice

- Conseiller les autorités sur les stratégies visant à adapter la justice aux besoins des clientèles, telles que : autochtones, jeunes, personnes âgées, personnes victimes d'actes criminels, personnes vulnérables, etc.;
- Élaborer des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice en collaboration avec les partenaires;
- Vérifier la conformité des actions du Québec, notamment dans le cadre de conventions et d'ententes internationales.

Élaborer des orientations et prendre des mesures en matière d'affaires criminelles et pénales

Veiller à l'administration de la justice

- Soutenir l'activité judiciaire et administrer les ressources nécessaires au bon fonctionnement des cours de justice du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- Informer et soutenir les citoyennes et citoyens au regard des services de justice;
- Adapter les services judiciaires aux besoins de certaines clientèles.

Administrer le Bureau des infractions et amendes (BIA)

- Traiter les rapports et constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du Directeur des poursuites criminelles et pénales, conformément au Code de procédure pénale;
- Exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende.

Administrer le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)

- Favoriser la promotion des droits reconnus dans la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels;
- Élaborer les programmes d'aide aux personnes victimes;
- Favoriser l'implantation et le maintien des centres d'aide aux personnes victimes d'actes criminels (CAVAC).

Administrer le Bureau du Fonds Accès Justice (BFAJ)

- Favoriser la concertation et la coordination des actions favorisant l'accessibilité à la justice;
- Veiller à l'élaboration et à la réalisation de projets ou d'activités centrés sur l'accessibilité à la justice, destinés aux citoyennes et citoyens;
- Favoriser l'implantation et la mise en œuvre des centres de justice de proximité (CJP).

Administrer le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie (BLCHT)

- Assurer la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions gouvernementales en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- Octroyer des subventions aux organismes communautaires engagés dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie;

- Appuyer la recherche sur les réalités des personnes de minorités sexuelles et de genre, notamment par la création de la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal;
- Effectuer tout autre mandat lié à la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Le ministre agit également à titre de ministre responsable de la langue française et assume notamment les responsabilités suivantes :

- Veiller à l'application de la Charte de la langue française;
- Conduire la politique linguistique québécoise;
- Orienter les travaux relatifs aux modifications législatives ou réglementaires en matière de langue française;
- Orienter les travaux d'élaboration et d'approbation, par le Conseil des ministres, des politiques qui encadrent certaines pratiques linguistiques gouvernementales;
- Coordonner l'action des organismes créés par la Charte de la langue française;
- Veiller à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique, en concertation avec les organismes créés par la Charte de la langue française;
- Soutenir et mettre en œuvre des actions visant à favoriser la valorisation de l'utilisation du français ainsi que l'exercice, par les citoyennes et citoyens, des droits linguistiques que leur confère la Charte de la langue française;
- Participer à la consolidation de la politique linguistique québécoise et à sa mise en valeur au Québec et à l'étranger.

Pour réaliser les mandats qui lui sont confiés, le Ministère collabore avec de nombreux partenaires, dont :

- les organismes relevant du ministre;
- les ministères et les organismes du gouvernement du Québec;
- le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- des associations et des ordres professionnels, tels le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec et la Chambre des huissiers de justice du Québec;
- la magistrature;
- les municipalités et les cours municipales;
- les corps policiers;
- les organismes communautaires qui exercent leurs activités dans le milieu de la justice ou encore qui travaillent auprès de clientèles particulières ayant affaire au système judiciaire;

- les établissements du réseau de l'éducation, les centres de recherche et les observatoires de droit;
- les organismes communautaires et les partenaires nationaux, régionaux et sectoriels qui collaborent avec le Ministère à la lutte contre l'homophobie et la transphobie;
- les organismes et les communautés autochtones du Québec.

L'organisation en bref

Les activités du Ministère ont pour objectif de répondre aux besoins de toute la population québécoise. Le Ministère dispose d'un réseau de près d'une centaine de palais de justice et points de service répartis partout en province, dont une trentaine de points de service itinérants.

En 2021, le Ministère a accompli l'ensemble de ses mandats par l'entremise d'un secrétariat et de quatre sous-ministériats :

- le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française (SPVLF);
- le Sous-ministériat des affaires juridiques (SMAJ);
- le Sous-ministériat des orientations, de l'accès à la justice et de la performance (SMOAJP);
- le Sous-ministériat des services à l'organisation (SMSO);
- le Sous-ministériat des services de justice, des registres et de la transformation (SMSJRT).

À ces unités s'ajoutent plusieurs directions et organismes relevant du Ministère, dont :

- le Bureau de la sous-ministre et du Secrétariat général (BSMSG);
- la Direction de l'audit interne et des enquêtes (DAIE);
- la Direction des communications (DCOM);
- le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie (BLCHT);
- le Secrétariat à la sélection des candidats à la fonction de juge.

Au 31 mars 2021, le Ministère disposait d'un effectif total de 4 005 personnes, dont 2 602 (65 %) formaient l'effectif régulier et 1 403 (35 %) l'effectif occasionnel. Bien qu'il se trouve sur l'ensemble du territoire québécois, le personnel du Ministère est principalement présent dans les régions administratives de la Capitale-Nationale et de la grande région de Montréal. Un peu plus de 34 % de tous les employés du Ministère travaillent dans les autres régions administratives du Québec.

1. COMITÉ PERMANENT RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Pour s'assurer du respect des engagements pris dans le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025, le Ministère a mis sur pied un comité permanent.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a notamment eu pour mandat de :

- cerner et identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées, ainsi que les mesures adéquates pour les réduire;
- actualiser et bonifier les mesures existantes, et en élaborer de nouvelles;
- produire le Bilan annuel 2020-2021;
- rédiger le Plan d'action 2021-2025;
- effectuer le suivi périodique des mesures du plan d'action;
- transmettre et diffuser l'information.

Coordination

- M^e Véronique Morin : coordonnatrice des services aux personnes handicapées, secrétaire générale;
- Edith Brochu : coordonnatrice des travaux du comité permanent, Direction de la performance et de l'intelligence d'affaires;
- Julia Harvey : secrétaire du comité permanent, Direction de la performance et de l'intelligence d'affaires.

Comité permanent

- Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie : Marie-Ève Martin;
- Direction de l'audit interne et des enquêtes : Hocine Tobbeche;
- Direction des communications : Anne-Marie Lepage;
- Direction générale des ressources humaines : Nathalie Arsenault;
- Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française : Camille Barriault;
- Sous-ministériat des affaires juridiques : Julien Ménard;
- Sous-ministériat des orientations, de l'accès à la justice et de la performance : Éric Malo et Marie Trahan;
- Sous-ministériat des services de justice, des registres et de la transformation : Nathalie Thibodeau.

Collaborateur

- Sous-ministériat des services de justice, des registres et de la transformation : Maxime Bronquard-Pharand.

Le Ministère a lancé un appel à tout son personnel pour l'élaboration du Plan d'action 2021-2025. Cette démarche a permis de recruter un membre supplémentaire au sein du comité.

2. IDENTIFICATION DES OBSTACLES PRIORISÉS

Les travaux d'élaboration du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025, jumelés au bilan des mesures du plan précédent, ont permis au Ministère de prioriser les actions à mettre en œuvre en vue de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Actions à mettre en œuvre pour réduire les obstacles identifiés par le MJQ	Catégorie de mesures permettant de réduire ces obstacles ¹
Dans le cadre du Plan d'action 2021-2025, le Ministère s'engage à :	
1) poursuivre ses efforts pour assurer et faciliter l'accessibilité physique des palais de justice, points de service de justice et cours itinérantes	<ul style="list-style-type: none"> • accessibilité aux immeubles, lieux et installations • approvisionnement en biens et en services accessibles
2) veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • accessibilité aux services offerts • accessibilité aux immeubles, lieux et installations • promotion • accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi • accessibilité à l'information et aux documents
3) améliorer la sécurité financière des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées
4) s'assurer que les publications en ligne et les documents destinés au public sont accessibles aux personnes handicapés	<ul style="list-style-type: none"> • accessibilité à l'information et aux documents
5) améliorer les connaissances des membres du personnel du Ministère sur les enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir une incidence sur leur participation sociale	<ul style="list-style-type: none"> • accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi • promotion
6) favoriser l'embauche des personnes handicapées au sein du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi
7) s'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles aux personnes handicapées employées par le Ministère ou qu'ils sont adaptés à leurs besoins	<ul style="list-style-type: none"> • accessibilité aux immeubles, lieux et installations • approvisionnement en biens et en services accessibles
8) veiller à assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • adaptation aux situations particulières : situations d'urgence, de santé publique et de sécurité civile

¹ Conformément au décret 655-2021 du 5 mai 2021.

3. PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

3.1 Accessibilité, qualité et adaptation des services

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025					
Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
1. Poursuivre les efforts pour assurer et faciliter l'accessibilité physique des palais de justice, points de service de justice et cours itinérantes. <i>Note</i> : La Société québécoise des infrastructures (SQI) est propriétaire des immeubles.	1.1. Assurer et faciliter l'accessibilité physique des palais de justice, des points de service et des cours itinérantes.	1.1.1. Assurer et faciliter l'accessibilité des palais de justice et des points de service faisant l'objet de travaux, en collaboration avec la SQI (mesure proactive).	SMSJRT (DGSCSAT)	En continu	Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux qui ont respecté les exigences fonctionnelles en matière d'accessibilité.
		1.1.2. Informer la SQI des demandes d'amélioration et des plaintes reliées à l'accessibilité des immeubles.	SMSJRT (DGSCSAT, DGSJM et DGSJCNR)	En continu	Nombre de demandes d'amélioration et de plaintes reliées à l'accessibilité des immeubles transmises à la SQI ainsi que le suivi apporté à ces demandes.
		1.1.3. Munir tous les palais de justice d'un fauteuil roulant.	SMSJRT (DGSJM et DGSJCNR)	Mars 2025	% de palais ayant un fauteuil roulant disponible au 31 mars de chaque année.
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.1. Assurer aux personnes handicapées l'accès aux services ou de l'accompagnement.	2.1.1. Veiller à ce que les centres de justice de proximité (CJP) fournissent des services adaptés aux personnes handicapées (mesure proactive).	SMOAJP (DDAJ)	En continu	Nombre de personnes handicapées ayant reçu des services. Recensement des commentaires formulés par les personnes handicapées ayant reçu des services.
		2.1.2. Veiller à ce que les centres d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles fournissent des services adaptés aux personnes victimes d'infractions criminelles ayant une incapacité (mesure proactive).	SMOAJP (DAPVIC)	En continu	Nombre de personnes handicapées ayant reçu des services. Recensement des commentaires formulés par les personnes handicapées ayant reçu des services.
		2.1.3. Offrir aux personnes handicapées la possibilité de participer à une entrevue virtuelle avec une greffière ou un greffier dans le cadre du dépôt d'une demande aux petites créances ou d'une demande de dépôt volontaire.	SMSJRT (DGSJM et DGSJCNR)	En continu	% de personnes handicapées ayant pu bénéficier d'une entrevue virtuelle avec une greffière ou un greffier.
		2.1.4. Veiller au respect des normes gouvernementales d'accessibilité Web dans le cadre des travaux du programme Lexius.	SMSJRT (DGSCSAT)	En continu (projets subséquents)	Inclusion d'exigences reliées à l'accessibilité Web dans le cadre des appels d'offres pour les projets le nécessitant.
	2.2. Connaître le nombre de plaintes liées à l'accessibilité aux services de justice pour les personnes handicapées.	2.2.1. Recenser les demandes ou les plaintes formulées concernant l'accessibilité aux services de justice.	SMSJRT	En continu	Nombre de plaintes liées à l'accès aux services de justice.
		2.2.2. Mettre en œuvre des mesures d'accommodement pour chaque plainte reçue.	SMSJRT	En continu	Nombre de mesures d'accommodement mises en œuvre pour l'accès aux services de justice.

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.3. Faire connaître les services et les documents accessibles aux justiciables handicapés.	2.3.1. Inclure une mention sur l'accès aux documents et aux services offerts aux personnes handicapées dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> (DSC) lors de sa révision (mesure proactive).	SMOAJP (DPIA)	Mars 2022	Inclusion d'une mention sur l'accès aux documents et aux services offerts aux personnes handicapées dans la DSC.
		2.3.2. Promouvoir les services à la population offerts par le MJQ auprès de divers regroupements et associations de personnes handicapées (mesure proactive).	DCOM	En continu	Nombres de publications sur les réseaux sociaux du Ministère.
	2.4. Améliorer les connaissances du personnel au sujet des besoins liés aux différents types de déficience et d'incapacité des personnes handicapées.	2.4.1. Présenter le document <i>J'accueille une personne handicapée</i> lors de l'accueil d'une nouvelle gestionnaire ou d'un nouveau gestionnaire (mesure proactive).	DGRH	En continu	Nombre de gestionnaires, nouveaux et anciens, ayant reçu l'information en prévision de l'arrivée d'une employée ou d'un employé ayant un handicap.
		2.4.2. Faire la promotion auprès des gestionnaires du MJQ et du personnel de la DGRH de la nouvelle autoformation en ligne <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> lancée par l'Office des personnes handicapées du Québec.	DGRH	En continu	Nombre de gestionnaires, nouveaux et anciens, ayant reçu l'information en prévision de l'arrivée d'une employée ou d'un employé ayant un handicap.
	2.5. Faire la promotion des différents programmes d'aide financière favorisant l'accès à la justice pour les personnes handicapées.	2.5.1. Faire la promotion, auprès d'organismes et de partenaires, du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, en spécifiant l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables.	SMOAJP (DAPVIC) Collaboration de la DCOM	En continu	Nombre d'actions de promotion ² du programme réalisées.
		2.5.2. Reconnaître la réalité des personnes handicapées parmi les critères du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.	SMOAJP (DAPVIC)	En continu	Inclusion d'un critère de discrimination positive au sein du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.

² Toute action de promotion visant les organismes et les partenaires en vue de faire connaître l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables au 31 mars de chaque année.

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services favorisant la trajectoire judiciaire et la compréhension du processus judiciaire pour les personnes handicapées.	2.5. Faire la promotion des différents programmes d'aide financière favorisant l'accès à la justice pour les personnes handicapées.	2.5.3. Faire la promotion, auprès d'organismes et de partenaires, du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice, en spécifiant l'admissibilité des personnes handicapées et leur priorité à titre de personnes vulnérables.	SMOAJP (DDAJ) Collaboration de la DCOM	En continu	Nombre d'actions de promotion du programme réalisées.
		2.5.4. Introduire, dans les appels de projets, une mention ou un rappel invitant les organismes bénéficiaires à s'assurer que les projets qu'ils mettent en œuvre sont adaptés ou favorisent la participation des personnes handicapées.	SPVLF	En continu	% d'appels de projets ayant intégré cette mesure au 31 mars de chaque année.
	2.6. Adapter le système de justice aux besoins des personnes qui font face à des poursuites pour des délits mineurs et qui ont un trouble grave de santé mentale, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.	2.6.1. Poursuivre le déploiement des programmes d'accompagnement en justice et santé mentale (PAJ-SM) offrant un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés aux personnes ayant des ennuis de santé mentale ou une déficience intellectuelle (mesure proactive).	SMOAJP (DPAJR)	En continu	Nombre de nouveaux programmes implantés.
		2.6.2. Évaluer les retombées du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM), mis en œuvre dans plusieurs régions du Québec (études universitaires).	SMOAJP (DPAJR)	Mars 2023	Publication de la recherche évaluant les retombées du programme.
		2.6.3. Analyser l'opportunité de mettre à la disposition de la personne visée par une ordonnance de soins une avocate ou un avocat de l'aide juridique qui lui expliquera le processus judiciaire.	SMOAJP (DPAJR)	Mars 2023	Nombre de partenaires rencontrés.
3. Améliorer la sécurité financière des personnes handicapées.	3.1. Proposer des pistes de solution pour favoriser l'accès au Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) à un plus grand nombre de personnes pouvant bénéficier de cette mesure.	3.1.1. Collaborer aux travaux relatifs au REEI.	SMAJ	Mars 2022	Recenser les pistes de solution retenues.

3.2 Communications

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
4. S'assurer que les publications en ligne et les documents destinés au public sont accessibles aux personnes handicapées.	4.1. Rendre les documents accessibles aux personnes handicapées.	4.1.1. Produire des documents adaptés aux besoins exprimés par les personnes handicapées.	Toutes les directions du MJQ	En continu	Nombre de documents adaptés produits.
	4.2. Maintenir et améliorer l'accessibilité du site Web du Ministère ainsi que des documents.	4.2.1 Assurer la formation du personnel responsable de l'accessibilité Web et de l'accessibilité des documents.	DCOM	Mars 2022	Formation d'au moins une personne responsable de l'accessibilité Web et de l'accessibilité des documents.
	4.3. Connaître le nombre de demandes et de plaintes liées à l'accès aux documents.	4.3.1. Consigner les plaintes reçues par des personnes handicapées concernant l'accessibilité des documents.	SMSJRT	En continu	Nombre de plaintes reçues et traitées liées à l'accès aux documents.
		4.3.2. Mettre en œuvre des mesures d'accommodement pour chaque plainte reçue.	SMSJRT	En continu	% de plaintes ayant entraîné des mesures d'accommodement au 31 mars de chaque année.
	4.3.3 Consigner le nombre de demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	BSM	En continu	Nombre de demandes liées à l'accès aux documents et de décisions prises pour chacune.	

3.3 Sensibilisation du personnel

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
5. Améliorer les connaissances des membres du personnel du Ministère sur les enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir une incidence sur leur participation sociale.	5.1. Améliorer les connaissances du comité ministériel pour l'intégration des personnes handicapées sur : 1) les obstacles rencontrés par les personnes handicapées; 2) les mesures favorisant leur intégration.	5.1.1. Consulter des personnes handicapées pour connaître les obstacles qu'elles rencontrent dans les secteurs d'activité du MJQ lors des révisions annuelles du plan d'action.	DGRH et sous-comité de consultation	Janvier 2025	Nombre de personnes handicapées consultées.
		5.2. Sensibiliser et informer le personnel du MJQ sur la réalité des personnes handicapées.	5.2.1. Diffuser des capsules d'information dans la section Actualités de l'intranet ministériel.	DCOM	En continu
		5.2.2. Organiser des activités de sensibilisation et d'information à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	DGRH et DCOM	Jun 2022 Jun 2023 Jun 2024 Jun 2025	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information réalisées.
		5.2.3. Produire deux actualités intranet qui décrivent les réalités des personnes LGBTQ en situation de handicap.	BLCHT et DCOM	Mars 2023	Diffusion de deux manchettes dans la section Actualités de l'intranet ministériel.
		5.2.4. Sensibiliser le personnel ayant un contact direct avec la clientèle pour qu'il puisse bien accueillir et orienter les personnes handicapées.	SMSJRT (DGSJM et DGSJCNR)	Mars 2022	Nombre d'actions ayant fait la promotion auprès du personnel de l'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> .

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
5. Améliorer les connaissances des membres du personnel du Ministère sur les enjeux concernant les personnes handicapées et pouvant avoir une incidence sur leur participation sociale.	5.3. Faire connaître le plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel du Ministère.	5.3.1. Publier le plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et son bilan annuel sur le site Web du Ministère.	DCOM	Janvier 2022 Juin 2022 Juin 2023 Juin 2024 Juin 2025	Publication du plan d'action 2021-2025 sur le site du MJQ. Publication des bilans annuels sur le site du MJQ.
		5.3.2. Inviter le personnel du Ministère à consulter le plan d'action et le bilan annuel par l'entremise d'une annonce diffusée dans l'intranet.	DCOM	Janvier 2022 Juin 2022 Juin 2023 Juin 2024 Juin 2025	Annonces diffusées annuellement dans la section Actualités de l'intranet ministériel.

3.4 Gestionnaire d'un organisme public

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
6. Favoriser l'embauche des personnes handicapées au sein du Ministère.	6.1. Accroître la connaissance du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) par les gestionnaires.	6.1.1. Promouvoir le PDEIPH par des communications orales et écrites destinées aux gestionnaires, lesquelles soulignent les avantages du programme et précisent le soutien offert par la Direction générale des ressources humaines (DGRH).	DGRH et sous-comité pour le soutien au PDEIPH	En continu	Nombre d'actions de promotion du programme réalisées. % d'emplois obtenus au regard du nombre de dossiers soumis au 31 mars de chaque année. % de personnes employées ayant un handicap.
		6.1.2. Adapter la promotion du PDEIPH auprès des gestionnaires dont la prestation de travail de leur direction s'effectue majoritairement en télétravail et signaler les avantages de ce mode de travail, tant pour l'embauche des candidates et candidats handicapés que pour la qualité et l'efficacité de leur quotidien au travail.	DGRH	En continu	% de gestionnaires sensibilisés.
		6.1.3. Réaliser et diffuser une capsule vidéo reposant sur les témoignages d'une ou d'un gestionnaire et d'une employée ou d'un employé ayant eu recours au programme PDEIPH.	DGRH et DCOM	Juin 2023	Capsule vidéo réalisée. Diffusion de la capsule vidéo.
	6.2. Accroître la connaissance du programme de stage d'intégration en milieu de travail par les gestionnaires.	6.2.1. Offrir des stages d'intégration en milieu de travail pour les étudiantes et étudiants vivant avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).	SMSJRT (DGRC)	Mars 2025	Avoir au moins une ou un stagiaire par année.

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2025

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi
7. S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles aux personnes handicapées employées par le Ministère ou qu'ils sont adaptés à leurs besoins.	7.1. Rendre tous les postes de travail des employées et employés handicapés adaptés à leurs besoins.	7.1.1. Offrir un service d'ergonomie, y compris en télétravail, tant à l'arrivée qu'en cours d'emploi, aux nouvelles employées et nouveaux employés handicapés.	DGRH	En continu	Nombre d'actions de promotion du service réalisées.
8. Veiller à assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	8.1. Assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	8.1.1. Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour le personnel handicapé.	DGRH	En continu	Nombre de mises à jour.
		8.1.2. Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuation personnalisés pour les différents palais de justice.	SMSJRT (DGSJM et DGSJCNR)	En continu	Nombre de mises à jour.

4. BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2020-2021

La prochaine section présente le bilan du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2020-2021. Elle fait état des actions réalisées durant la dernière année en matière d'accessibilité, d'adaptation des services, de sensibilisation et de promotion pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées et réduire les obstacles à leur intégration.

Le Plan d'action 2020-2021 compte un total de 32 mesures. Parmi celles-ci, 26 mesures ont été réalisées et une a été reportée au Plan d'action 2021-2025 pour des raisons administratives. De plus, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire décrété sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020³, cinq mesures n'ont pu être réalisées et ont été reportées au Plan d'action 2021-2025.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des différentes mesures du Plan d'action 2020-2021.

³ Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait une pandémie de la COVID-19. Suivant l'annonce de l'OMS, le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a pris le décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois. L'état d'urgence a par la suite été renouvelé tous les 10 jours par les décrets concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire, conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique.

5. BILAN ANNUEL 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2019-2021 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

5.1 Accessibilité, qualité et adaptation des services

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
1. Poursuivre les efforts pour assurer et faciliter l'accessibilité physique des palais de justice, points de service de justice et cours itinérantes. Note : La SQI est propriétaire des immeubles.	1.1. Assurer l'accessibilité des palais de justice, des points de service et des cours itinérantes.	1.1.1. Assurer et faciliter l'accessibilité des palais de justice et des points de service faisant l'objet de travaux, en collaboration avec la SQI (mesure proactive).	SMSJRT	En continu	Nombre d'établissements ayant fait l'objet de travaux qui ont respecté les exigences fonctionnelles en matière d'accessibilité.	Les travaux d'envergure du palais de justice de La Tuque ont été achevés le 22 juin 2020 et ceux du palais de justice de Rimouski, le 13 octobre 2020. Ces nouveaux établissements respectent les exigences fonctionnelles en matière d'accessibilité des palais de justice. Des travaux d'installation de plateformes monte-charge devaient être effectués au courant de l'été 2020 au palais de justice de Kuujuaq. Toutefois, en raison de l'état d'urgence sanitaire, ceux-ci ont été reportés.
		1.1.2. Informer la SQI des demandes d'amélioration et des plaintes liées à l'accessibilité des immeubles.	SMSJRT	En continu	Nombre de demandes d'amélioration et de plaintes reliées à l'accessibilité des immeubles transmises à la SQI.	En 2020-2021, aucune plainte n'a été reçue relativement à l'accessibilité aux immeubles. Une demande pour l'installation d'un ouvre-porte automatique à l'entrée principale du palais de justice d'Alma a été transmise à la SQI en mars 2021. Le palais de justice étant situé à l'intérieur d'un bâtiment regroupant d'autres ministères et organismes, une affiche a également été apposée à la porte d'entrée du bâtiment indiquant la procédure à suivre pour demander de l'assistance.
		1.1.3. Négocier l'ajout d'une clause sur l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite dans les ententes de location pour les cours itinérantes (mesure proactive).	SMSJRT	En continu	Nombre de négociations réalisées pour inclure une clause sur l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite dans les ententes de location pour les cours itinérantes.	Aucune nouvelle entente n'a été conclue pour l'utilisation d'un local par la cour itinérante.
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services juridiques ou d'accompagnement pour les personnes handicapées lors de leur trajectoire judiciaire (accessibilité aux services).	2.1. Assurer aux personnes handicapées l'accès aux services juridiques ou d'accompagnement.	2.1.1. Veiller à ce que les centres de justice de proximité (CJP) fournissent des services adaptés aux personnes handicapées (mesure proactive).	SMOAJP	En continu	Nombre de personnes handicapées ayant reçu des services. Recensement des commentaires reçus par les personnes handicapées ayant été servies.	Pour l'année 2020-2021, la donnée n'est pas disponible. Toutefois, les modifications requises ont été apportées au système informatique et la donnée sera disponible pour l'exercice financier 2021-2022.

BILAN ANNUEL 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2019-2021 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services juridiques ou d'accompagnement pour les personnes handicapées lors de leur trajectoire judiciaire (accessibilité aux services).	2.1. Assurer aux personnes handicapées l'accès aux services juridiques ou d'accompagnement.	2.1.2. Veiller à ce que les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) fournissent des services adaptés aux victimes d'actes criminels ayant une incapacité (mesure proactive) ⁴ .	SMOAJP	En continu	Nombre de personnes handicapées ayant reçu des services.	Recensement des commentaires reçus par les personnes handicapées ayant été servies. En 2020-2021, 487 clientes et clients ayant relevé 545 handicaps ont bénéficié des services des CAVAC (soit 0,8 % du total de la clientèle) ⁵ . Les commentaires formulés par les personnes handicapées eu égard aux services offerts par les CAVAC ont été traités et pris en compte par les CAVAC concernés et dans le présent plan d'action.
		2.1.3. S'assurer de la disponibilité des systèmes d'aide à l'audition dans les palais de justice et les points de service.	SMSJRT	En continu	Nombre de palais de justice et de points de service ayant accès aux systèmes d'aide à l'audition.	Le déploiement a été complété dans tous les palais de justice et points de service de justice visés. Au total, 58 établissements possèdent, sur place, un ou plusieurs systèmes d'aide à l'audition.
		2.1.4. Par l'entremise du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice, soutenir les nouvelles initiatives portant sur les services fournis aux personnes ayant une incapacité (mesure proactive).	SMOAJP	En continu	Nombre d'initiatives soutenues portant sur les services fournis aux personnes ayant une incapacité.	Aucune initiative portant sur les services fournis aux personnes handicapées n'a été financée lors de l'appel de projets 2020-2021 du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. Sur les 51 projets déposés, aucun ne touchait les services fournis aux personnes handicapées et donc, aucun n'a été financé.
		2.1.5. Par l'entremise du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels, soutenir les nouvelles initiatives portant sur les services fournis aux victimes d'actes criminels ayant une incapacité (mesure proactive).	SMOAJP	En continu	Nombre d'initiatives soutenues portant sur les services fournis aux victimes d'actes criminels ayant une incapacité.	Dans le cadre de cet appel de projets 2020-2021, une initiative portant sur des services fournis aux personnes handicapées a été financée.
		2.1.6. Veiller au respect des normes gouvernementales d'accessibilité Web dans le cadre des travaux du programme Lexius.	SMSJRT	2019-2020 En continu (subséquents)	Inclusion d'exigences reliées à l'accessibilité Web dans le cadre de l'appel d'offres du projet 1 et des subséquents.	Dans le cadre du dossier d'affaires du projet 1 du programme Lexius soumis au Conseil du trésor, cette exigence est devenue inapplicable, car une solution déjà existante est à l'étude, ce qui éviterait de procéder par appel d'offres public. Dans le cadre du dossier d'affaires du projet 2 du programme Lexius soumis au Conseil du trésor, cette exigence a été prévue.
	2.2. Connaître le nombre de plaintes liées à l'accessibilité aux services de justice pour les personnes handicapées.	2.2.1. Recenser les demandes ou les plaintes formulées concernant l'accessibilité aux services de justice.	SMSJRT	En continu	Nombre de plaintes liées à l'accès aux services de justice.	En 2020-2021, aucune plainte n'a été reçue relativement à l'accessibilité aux services de justice. Une demande a été formulée au Ministère pour élargir la directive sur la présence de chiens d'aide ou d'assistance à l'intérieur des palais de justice.

⁴ Découlant des travaux du projet de loi 84, l'appellation « victimes d'actes criminels » est modifiée par « personnes victimes d'infractions criminelles ».

⁵ Données provenant du Système de mission des CAVAC.

BILAN ANNUEL 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2019-2021 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
2. Veiller à assurer l'accessibilité aux services juridiques ou d'accompagnement pour les personnes handicapées lors de leur trajectoire judiciaire (accessibilité aux services).	2.2. Connaître le nombre de plaintes liées à l'accessibilité aux services de justice pour les personnes handicapées.	2.2.2. Mettre en place des mesures d'accommodement pour chaque plainte reçue.	SMSJRT	En continu	Nombre de mesures d'accommodement mises en place pour l'accès aux services de justice.	En novembre 2020, la directive sur l'accessibilité des chiens d'aide ou d'assistance dans les palais de justice a été révisée pour élargir l'accès à toute personne accompagnée d'un chien d'aide ou d'assistance. Auparavant, seuls les chiens accrédités par certains organismes reconnus étaient admis et la direction du palais de justice concerné devait être sollicitée pour autoriser un chien certifié par un autre organisme.
	2.3. Faire connaître les services et les documents accessibles aux justiciables handicapés.	2.3.1. Inclure une mention sur l'accès aux documents et aux services offerts aux personnes handicapées dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> (DSC) lors de sa révision (mesure proactive).	SMOAJP (DPIA)	Mars 2021	Inclusion d'une mention sur l'accès aux documents et aux services offerts aux personnes handicapées dans la DSC.	L'exercice de révision de la DSC sera terminé d'ici le 31 octobre 2021. La mesure est reportée dans le Plan d'action 2021-2025.
		2.3.2. Promouvoir les services et les documents accessibles auprès de divers regroupements et associations de personnes handicapées (mesure proactive).	DCOM (Collaboration du SMSJRT et du SMAJ)	Juin 2019 Juin 202	Nombre d'associations et de regroupements de personnes handicapées informés des services et documents offerts.	Des publications ont été diffusées sur les médias sociaux au cours de l'année à cet effet. De plus, tous les documents et programmes à l'intention des personnes handicapées sont accessibles sur le site Web du Ministère et de Québec.ca.
	2.4. Améliorer les connaissances du personnel au sujet des besoins liés aux différents types de déficience et d'incapacité des personnes handicapées.	2.4.1. Présenter le document <i>J'accueille une personne handicapée</i> lors de l'accueil d'un nouveau gestionnaire (mesure proactive).	DGRH	Juin 2019 Mars 2020 Mars 2021	Document ajouté dans la section RH de l'intranet (trousse d'accueil des nouveaux employés) et dans l'intranet des gestionnaires de la DGSJR. Nombre de téléchargements du document (trousse d'accueil des nouveaux employés).	Les 31 nouveaux et nouvelles gestionnaires en poste en 2020-2021 ont assisté à la présentation du document <i>J'accueille une personne handicapée</i> .
		2.4.2. Diffuser à l'ensemble du personnel le document <i>J'accueille une personne handicapée</i> (mesure proactive).	DGRH	Juin 2019 Juin 2020	Document publié dans l'outil de communication du MJQ à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Le document n'a pas été publié, mais il est soumis aux gestionnaires lors de leur arrivée en poste par leur conseillère ou conseiller du Programme d'aide aux gestionnaires.

BILAN ANNUEL 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2019-2021 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
3. Participer au déploiement, dans toutes les régions du Québec, des programmes d'adaptabilité de la justice à l'intention des personnes qui font face à des poursuites pour des délits mineurs et qui ont un trouble grave de santé mentale, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.	3.1. Adapter le système de justice aux besoins des personnes qui font face à des poursuites pour des délits mineurs et qui ont un trouble grave de santé mentale, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.	3.1.1. Implanter des programmes d'accompagnement en justice et santé mentale (PAJ-SM) offrant un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés aux personnes ayant des troubles graves de santé mentale ou une déficience intellectuelle (mesure proactive).	SMOAJP	En continu	Nombre de nouveaux programmes implantés.	22 programmes sont actuellement en vigueur et 6 nouveaux ont été implantés depuis le 31 mars 2021. La mesure est donc reportée dans le Plan d'action 2021-2025.
		3.1.2. Évaluer les retombées du Programme d'accompagnement justice et santé mentale (PAJ-SM) mis en œuvre dans plusieurs régions du Québec (études universitaires) (mesure proactive).	SMOAJP	Avril 2021	Publication de la recherche.	L'Observatoire en justice et santé mentale poursuit son travail. En raison de l'état d'urgence sanitaire, la mesure est donc reportée dans le Plan d'action 2021-2025.
		3.1.3. Mettre en œuvre le protocole d'entente intervenu entre la Cour supérieure, l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) et le MJQ ⁶ .	SMSJRT	En continu	Nombre de dossiers fixés.	161 dossiers ont été fixés pour audition à l'IUSMQ pour l'année 2020-2021.

5.2 Communications

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation	
4. S'assurer que les documents destinés au public sont accessibles aux personnes handicapées.	4.1. Rendre les documents accessibles aux personnes handicapées.	4.1.1. Produire des documents adaptés aux besoins exprimés par les personnes handicapées.	Toutes les directions du MJQ	En continu	Nombre de documents adaptés produits.	Aucune demande de produire des documents adaptés.	
		4.2. Connaître le nombre de plaintes liées à l'accès aux documents.	4.2.1. Consigner les plaintes reçues formulées par des personnes handicapées concernant l'accessibilité des documents.	SMSJRT	En continu	Nombre de plaintes reçues et traitées liées à l'accès aux documents.	Aucune plainte n'a été reçue en 2020-2021 relativement à l'accessibilité des documents.
			4.2.2. Mettre en place des mesures d'accommodement pour chaque plainte reçue.	SMSJRT	En continu	Nombre de mesures d'accommodement mises en place.	Aucune plainte n'a été reçue.

⁶ La formulation de cette mesure a été revue puisque celle-ci concerne les personnes qui font l'objet de requêtes pour autorisation de soins, et non les prévenus qui auraient à comparaître.

BILAN ANNUEL 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2019-2021 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
5. S'assurer que le site Web du MJQ est accessible aux personnes handicapées.	5.1. Maintenir et améliorer l'accessibilité du site Web du Ministère.	5.1.1. Poursuivre les travaux d'amélioration du site Web en conformité avec les exigences contenues aux standards SGQRI 008-02.	DCOM	En continu	Respect des normes d'accessibilité s'appliquant aux sites Web des ministères et organismes.	Les contenus du site Web du MJQ sont appelés à être graduellement transférés vers Québec.ca. Au terme de la migration, tous les contenus seront accessibles ou offriront une solution de rechange lorsque non accessibles.

5.3 Sensibilisation du personnel

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
6. Sensibiliser les membres du personnel du MJQ susceptibles d'être en contact avec une clientèle présentant certaines incapacités à la réalité des personnes handicapées et aux obstacles qu'elles rencontrent, et les informer des mesures favorisant leur intégration.	6.1. Améliorer les connaissances du comité ministériel pour l'intégration des personnes handicapées sur : 1) les obstacles rencontrés par les personnes handicapées; 2) les mesures favorisant leur intégration.	6.1.1. Consulter des personnes handicapées pour connaître les obstacles qu'elles rencontrent en lien avec les secteurs d'activité du MJQ lors des révisions annuelles du plan d'action (mesure proactive).	DGRH et sous-comité de consultation	Janvier 2020 Janvier 2021	Nombre de personnes handicapées consultées.	Cette action est reportée dans le Plan d'action 2021-2025. L'état d'urgence sanitaire n'a pas permis de consulter les personnes handicapées pour connaître les obstacles qu'elles rencontrent au Ministère.
		6.1.2. Solliciter de façon individualisée les employés handicapés ou les membres du personnel qui sont proches de personnes handicapées pour qu'ils se joignent au comité ministériel pour l'intégration des personnes handicapées (mesure proactive).	DGRH et sous-comité de consultation	En continu	Nombre de sollicitations personnalisées.	L'ensemble du personnel a été invité à se joindre au comité ministériel par l'entremise d'un courriel de sollicitation.
	6.2. Informer le personnel du MJQ sur la réalité des personnes handicapées et le sensibiliser à celle-ci.	6.2.1. Diffuser des capsules d'information dans la section Actualités de l'intranet ministériel.	DCOM	En continu	Nombre de capsules d'information dans l'intranet ministériel.	Au cours de la dernière année, 4 actualités ont été diffusées dans l'intranet ministériel pour faire la promotion des droits des personnes handicapées et des services qui leur sont offerts.

BILAN ANNUEL 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2019-2021 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
6. Sensibiliser les membres du personnel du MJQ susceptibles d'être en contact avec une clientèle présentant certaines incapacités à la réalité des personnes handicapées et aux obstacles qu'elles rencontrent, et les informer des mesures favorisant leur intégration.	6.2. Informer le personnel du MJQ sur la réalité des personnes handicapées et le sensibiliser à celle-ci.	6.2.2. Organiser des activités de sensibilisation et d'information à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	DGRH et DCOM	Jun 2019 Jun 2020	Nombre d'activités de sensibilisation et d'information réalisées.	Cette action est reportée dans le Plan d'action 2021-2025. L'état d'urgence sanitaire n'a pas permis de tenir d'activité de sensibilisation et d'information à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Des publications ont toutefois été diffusées sur les différentes plateformes numériques, internes et externes, pour souligner l'événement.
	6.3. Faire connaître le plan d'action à l'égard des personnes handicapées au personnel du Ministère.	6.3.1. Publier le plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et son bilan annuel sur le site Web du Ministère.	DCOM	Jun 2019 Jun 2020	Publication du Plan d'action 2019-2021 sur le site du MJQ. Publication des bilans annuels sur le site du MJQ.	Le plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et son bilan annuel ont été publiés sur le site Web du Ministère.
		6.3.2. Inviter le personnel du Ministère à consulter le plan d'action et le bilan annuel par l'entremise d'une annonce diffusée dans l'intranet.	DCOM	Jun 2019 Jun 2020	Diffusion d'une annonce dans la section Actualités de l'intranet ministériel.	Une actualité a été publiée dans l'intranet à cet effet.

5.4 Gestionnaire d'un organisme public

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
7. Favoriser l'embauche des personnes handicapées au sein de la fonction publique.	7.1. Accroître la connaissance du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) par les gestionnaires.	7.1.1. Promouvoir le PDEIPH par des communications orales et écrites destinées aux gestionnaires, lesquelles soulignent les avantages du programme et précisent le soutien offert par la Direction générale des ressources humaines (DGRH).	DGRH et sous-comité pour le soutien au PDEIPH	En continu	Nombre d'actions de promotion du programme réalisées. Nombre de projets d'emploi rédigés et soumis. Nombre d'employés ayant un handicap.	Au cours de la période de référence, 31 gestionnaires ont reçu un accueil de la part de la Direction de l'attraction et de la gestion des talents et ont été informés du PDEIPH.
		7.1.2. Réaliser et diffuser une capsule vidéo reposant sur les témoignages d'un gestionnaire et d'un employé ayant eu recours au programme PDEIPH.	DGRH et DCOM	Jun 2020	Capsule vidéo réalisée. Diffusion de la capsule vidéo.	Cette action est reportée dans le Plan d'action 2021-2025. Le contexte de la pandémie ne nous a pas permis de réaliser le tournage d'une capsule vidéo reposant sur les témoignages d'une ou d'un gestionnaire et d'une employée ou d'un employé ayant eu recours au programme PDEIPH.

BILAN ANNUEL 2020-2021 DU PLAN D'ACTION 2019-2021 FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Obstacle	Objectif	Mesure	Responsable	Échéance	Indicateur de suivi	État de réalisation
8. S'assurer que les espaces et les postes de travail sont accessibles aux personnes handicapées employées par le Ministère ou qu'ils sont adaptés à leurs besoins.	8.1. Rendre tous les postes de travail des employés handicapés adaptés à leurs besoins.	8.1.1. Adapter les postes de travail aux besoins des employés handicapés du MJQ.	DGRH	En continu	<p>Nombre d'employés handicapés possédant un poste de travail adapté à leurs besoins.</p> <p>Nombre de demandes transmises à la coordonnatrice ou au coordonnateur en santé et sécurité au travail du MJQ.</p>	La DGRH n'a reçu qu'une seule demande et a recommandé l'achat du matériel requis à la suite de l'évaluation du besoin.
9. Veiller à assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	9.1. Assurer la sécurité des personnes handicapées lors de mesures d'urgence.	9.1.1. Mettre à jour de façon continue des plans d'évacuation personnalisés pour les employés handicapés.	DGRH	En continu	<p>Plans d'évacuation personnalisés pour le personnel handicapé.</p> <p>Cette action est reportée dans le Plan d'action 2021-2025.</p>	Le contexte de la pandémie ne nous a pas permis de réaliser la mise à jour des plans d'évacuation personnalisés pour les employées et employés handicapés.

5.5 Actions qui n'étaient pas inscrites au plan d'action 2019-2021

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le Ministère a également mis en œuvre deux mesures additionnelles visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées. Ces mesures, bien qu'elles ne soient pas spécifiquement indiquées au Plan d'action 2019-2021, ont été réalisées au cours de l'année financière 2020-2021.

Chaque année, l'Office des personnes handicapées du Québec publie différents guides visant à aider les personnes handicapées. Au mois de mars 2021, le Ministère a pris l'initiative de publier, dans la section Actualités de son intranet, le *Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches*.

De plus, pour permettre aux personnes ayant un handicap auditif de lire sur les lèvres de leurs collègues portant le masque, le Ministère a fait l'acquisition de masques avec fenêtres transparentes dans les palais de justice.

6. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

6.1 Politique de l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Par l'entremise de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre, au sein de l'administration publique, toutes les conditions favorisant l'accès des personnes handicapées, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public.

Les orientations ci-dessous guident les ministères et organismes dans la mise en œuvre de cette politique :

- prendre les mesures nécessaires pour que toute personne qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public;
- entreprendre une démarche proactive pour réduire, voire éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Les ministères et organismes publics doivent ainsi prendre en considération les éléments suivants :

- le nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public;
- les mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.

Nombre de plaintes reçues

Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, il est important de souligner qu'aucune plainte n'a été formulée quant à l'accessibilité physique des palais de justice, des points de service et des cours itinérantes, des services de justice de même que pour l'accessibilité aux documents.

Comme il a été mentionné dans le bilan, une demande pour l'installation d'un ouvre-porte automatique à l'entrée principale a été transmise à la SQI en mars 2021. De plus, une affiche a été apposée à la porte d'entrée du bâtiment indiquant la procédure à suivre pour une demande d'assistance étant donné l'absence d'ouvre-porte automatique.

Enfin, en ce qui a trait à la plainte formulée en 2019-2020 concernant l'accessibilité aux toilettes du palais de justice de Saint-Hyacinthe, les travaux ont été achevés le 25 septembre 2020.

Mesures d'accommodement

Le Ministère, en collaboration avec ses partenaires, dont la SQI et la Société Parc-Auto du Québec, est responsable d'assurer l'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice aux personnes handicapées. Une mesure d'accommodement a été mise en œuvre concernant la directive sur l'accessibilité des chiens d'aide ou d'assistance dans les palais de justice. Celle-ci a été révisée en vue d'élargir l'accès à toute personne accompagnée d'un chien d'aide ou d'assistance. Auparavant, seuls les chiens accrédités par certains organismes reconnus étaient admis, et la direction du palais de justice concerné devait être sollicitée pour autoriser un chien certifié par un autre organisme.

7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2021-2025 sera publié sur le site Web du Ministère ainsi que dans l'intranet ministériel. Il sera également transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec, qui le déposera sur son site Web.

Le Plan d'action 2021-2025 est accessible en format PDF à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/justice/publications>.

8. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

En vue de s'assurer du respect de ses engagements et de la mise en œuvre des mesures, le Ministère prévoit effectuer des suivis personnalisés auprès des porteurs d'actions en plus des rencontres officielles du comité permanent.

Un bilan annuel des réalisations du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et une mise à jour du plan sont rendus publics annuellement.

9. COORDONNÉES POUR JOINDRE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MINISTÈRE

Pour toute demande d'information ou pour formuler un commentaire ou une suggestion sur le Plan d'action 2021-2025 ou sur les services offerts par l'organisation aux personnes handicapées, bien vouloir communiquer avec la personne responsable du plan d'action :

M^e Véronique Morin
Secrétaire générale
Ministère de la Justice du Québec
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone : 418 643-4090
Courriel : veronique.morin@justice.gouv.qc.ca



